NOVALAISE
entre lac et montagne

COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
Du lundi 27 Mars 2017 – 19H30

Sous la présidence de Monsieur Denis GUILLERMARD

Présents :
Mesdames GUILLOT Véronique - JULIEN Anne-Marie - LAUDE Catherine - PERRIER Lysiane - PUGNOT Marie - SCHWARTZ Martine -
Messieurs CHARPINE François - DAMIAN-TISSOT Patrick - DIEZ Stéphane - GAUTIER François - GROS Gilles - LOPEZ François - MILLION Robert - PLOUZEAU Alain.

Excusées : TAVEL Claudine (pouvoir à M. Gilles GROS), BERNARD Mireille (pouvoir à Catherine LAUDE), GUILLAUD Isabelle (pouvoir à Denis GUILLERMARD)

Absent: HENRY Pascal

Secrétaire de séance : François LOPEZ

= = = = = = = = = = = = = = = = = = =

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 27 février 2017: Approuvé à l'unanimité.
- Compte-rendu des commissions :
  - Urbanisme : Révision du PLU, la consultation a permis de retenir 3 bureaux d'études. Une visite de la commune le 10 mars, leurs a permis de remettre une offre. Le candidat retenu sera désigné début Avril.
  - Travaux : **Salle polyvalente**, Le talus a été entièrement retaillé avec la participation d'Anne-lise MONNET Architecte paysagère. Une réunion a eu lieu avec les Transports de Savoie pour gérer le retournement des cars. **Bureau de poste**, travaux de réaménagement de l'entrée. **Plages** de Pré argent, remplacement des rondins de tenue des berges avec réalisation de rampes d'accès à l'eau (Ces travaux devront faire l'objet d'une déclaration "loi sur l'eau" auprès de la DDT). **Sécurisation** route du Terreau à l'étude. Remplacement de la **tondeuse autoportée** des services techniques.
  - Culture & Communication: Sortie de la première **Newsletter.** Le programme du Comité des fêtes: Un thé dansant le 17 Avril, la fête de la musique le 23 juin, Animation du marché du 9 juillet au 20 août, le marché Alsacien le 1er, 2 et 3 décembre.
  - Associations : Assemblée générale de la FAPLA le 25 mars.
  - Commerce & Artisanat

I **FINANCES**

I.1 Vote des budgets des comptabilités M14 – M49 – M4 Pré Argent – M4 Bon Vent

Taux d'imposition pour 2017 : **Inchangés**

Avis du Conseil Municipal : Pour le budget Général M14, une voix contre Martine SCHWARTZ en désaccord avec l'investissement tranche 4 de la maison des associations, 17 pour. Les autres budgets sont votés à l'unanimité.

I.2 Subventions aux associations et participations

Monsieur le Maire rappelle le principe actuel du versement des subventions aux associations à savoir : *le versement de la somme de 35 € par enfant ou jeune de – 18 ans, domicilié sur la Commune, et fréquentant les associations sportives ou culturelles locales.*

Il propose de répertorier les associations susceptibles de bénéficier d'une subvention cette année. Dès réception des bilans financiers, du nombre d'enfants et après aval de la Commission communale chargée du suivi, le service comptabilité procèdera au versement des subventions dues aux associations.

Il rappelle que les associations gardent la possibilité de déposer, dans le courant de l'année, une demande de subvention pour un projet spécifique qui fera l'objet d'une étude par la commission compétente pour une possible subvention.

Avis du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire expose qu'il convient également de fixer le montant des participations qui seront versées à l'ECAN, au CCAS, au Comité des fêtes et à l'OGEC. Il propose les montants suivants :

- E.C.A.N. 3 500 €
- Comité des fêtes 3 500 €
- C.C.A.S. 20 000 €
- O.G.E.C. 39 000 €

Avis du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité

I.3 Participation au SIVU du groupe scolaire de Novalaise

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'approuver la participation qui sera versée au SIVU du groupe scolaire au titre de l'exercice 2017, à savoir la somme de 416 782.70 €

Pour mémoire, cette participation s'élevait à 395 000 € en 2016.

Avis du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité

II URBANISME

II.1 D.I.A.

Aucune DIA n'a été déposée.

II.2 Etat sur PC / CU / DP

PC

ROGNARD Hervé / Cécile	Allée des Cèdres	modificatif
MEUNIER Martin / Laure	Carabin (2)	maison individuelle
SIMON Daniel/Véronique	Les Giffards	maison individuelle
LEGER Simon / LOIZEAU Karen	Carabin (2)	maison individuelle
LACOSTE Jérôme	Les Richards	maison individuelle

PA

BUTTIN François S/C ISAGEO	Pommerey	Lotissement de 4 lots

CU

Maître NAPOLY-PUENTE	Le Gojat	CU d'information
Maître VINCENT	Pré Argent	CU d'information

DP

COLLAUDIN Florent	Route du Gojat	piscine
ARIOLI Stéphane/Sandrine	Impasse de la grange	pergola
ISAGEO p/Csts LACOSTE	Les Richards	division foncière
Copropriété LE RALLYE	Place du Bourniau	remplacement de l'auvent
BOTTIERO Gilles/Isabelle	Chemin des Feugières	abri de jardin
LACROIX François	Rue de la Merlatière	installation photovoltaïque

II.3 Information sur la vente de la propriété Gardette, située en zone Ue

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a sollicité les services de l'EPFL pour l'acquisition et le portage de ce bien.
Il précise que le conseil d'administration de l'EPFL a donné une suite favorable à la demande de la Commune.

II.4 Acquisition ER3 : cession de terrain par M. DAMAISIN

Monsieur le Maire informe que Monsieur Michel DAMAISIN, propriétaire de la parcelle A 1037, située dans l'ER3, s'est engagé le 17 février 2017 à céder gratuitement à la Commune de Novalaise la surface de terrain nécessaire à la réalisation de la nouvelle voirie de désenclavement.

Il convient d'approuver cette cession en précisant que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de la Commune.

Avis du Conseil Municipal : Approuvé à l'unanimité

II.5 Projet d'études en vue d'une éventuelle adhésion au parc naturel régional de Chartreuse

Monsieur le Maire relate la réunion de présentation du parc naturel régional de Chartreuse qui a eu lieu à la Maison du Lac à destination des élus de la C.C.L.A., réunion élargie à l'ensemble des conseillers municipaux.

Le parc travaille actuellement au renouvellement de sa charte. Dans ce cadre, les communes voisines du parc, qui le souhaite, ont la possibilité de participer à l'étude de la nouvelle charte.
Dans un second temps, ces mêmes communes auront le choix d'intégrer ou non le parc naturel régional.
Monsieur le Maire présente les objectifs auxquels contribue le parc de Chartreuse, à savoir :

- Préservation et valorisation des patrimoines naturel, culturel, paysager,
- Développement économique et social, emploi,
- Aménagement du territoire,
- Accueil, information et sensibilisation du public,
- Expérimentation et innovation.

Le parc naturel régional de Chartreuse n'exerce pas de compétences (urbanisme, déchets, chasse...).
Le parc est un label de qualité, une image de marque, il a une notoriété internationale.

Monsieur le Maire propose de saisir cette opportunité d'intégrer le périmètre d'études.

Avis du Conseil Municipal : Approuvé à l'unanimité

III VOIRIE & RESEAUX

III.1 Adhésion de la Commune au groupement de commandes départemental du SDES pour l'achat d'électricité

Monsieur le Maire informe que le SDES a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité et de services associés dans l'objectif de permettre aux acheteurs de se mettre en conformité avec la loi relative à la concurrence et qu'il sollicite l'adhésion de la Commune.

Après en avoir exposé l'intérêt, Monsieur le Maire propose d'adhérer à ce groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de déterminer les points de livraison qui bénéficieront de la consultation lancée par le SDES ainsi que la souscription ou non à l'option 100 % énergie verte.

Avis du Conseil Municipal : Délibération favorable, fonctionnement à détailler.

III.2 Installation d'un local technique de télécommunication (shelter), dans le cadre du développement numérique de la Savoie

Monsieur le Maire relate l'entrevue avec la société AXIONE mandatée par THD 73 pour le projet d'implantation d'un local technique de télécommunication, dans le cadre du développement numérique de la Savoie. Ce local, d'une surface d'environ 15 m², sera installé sur le domaine privé de la Commune, à l'arrière de l'atelier municipal.

Monsieur le Maire propose la mise à disposition de cet emplacement avec un loyer annuel de 400 € H.T. qui sera formalisée par une convention.

Avis du Conseil Municipal : Adopté à l'unanimité

IV PERSONNEL COMMUNAL

IV.1 Actualisation du tableau des effectifs, suite à la mise en œuvre du PPCR (Parcours Professionnel Carrières et Rémunérations)

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire d'actualiser le tableau des effectifs de la Commune, à la date du 1er janvier 2017, afin de prendre en compte les modifications règlementaires imposées par la nouvelle architecture des cadres d'emplois de la Fonction publique territoriale et notamment les nouvelles dénominations.

Il présente le tableau des effectifs et invite à l'adopter.

Avis du Conseil Municipal : *Adopté à l'unanimité*

V INFORMATIONS

V.1 Soutien du Comité Initiative APS/Cœur de Chartreuse en faveur du projet de réouverture de l'hôtel-restaurant Novalaise Plage

Séance levée à : 22 h 30

Prochains conseils : mardi 25 avril 2017 à 19 H 30 et mardi 30 mai 2017 à 19 H 30.

Le secrétaire de séance,

François LOPEZ

Le Maire,

Denis GUILLERMARD

MAIRIE DE NOVALAISE (Savoie)